



Prise de position de l'Eglise néo-apostolique

« La notion de péché »



Sommaire

1. Introduction
2. Définition du péché sur la base des données bibliques
3. De la distinction entre péché et culpabilité
4. Les conséquences du péché
5. Grâce et pardon des péchés
6. La mission pastorale
7. Le péché dans l'au-delà
8. Conséquences



La notion de péché

Résumé

1. Introduction

Dans l'exercice de notre mission pastorale, nous faisons fréquemment l'expérience que la transgression d'un même commandement peut ne pas être perçue comme revêtant la même gravité. Par exemple, dans le cas d'un voleur, nous faisons une différence entre le cambrioleur qui veut s'offrir la belle vie et la mère sans ressources qui, dans son désespoir, dérobe du pain dans un supermarché pour donner à manger à son enfant. Tous deux transgressent le même commandement : « Tu ne déroberas pas ! » et pourtant il apparaît évident que ces deux péchés ne peuvent pas être considérés comme équivalents. Si, en tant que directeur de conscience, nous sommes confrontés à une telle situation, nous devons être conscients que les personnes concernées se sentent tiraillées : Comment Dieu juge-t-il mon comportement ? A-t-il de la compréhension pour moi et pour ce que j'ai fait ? Prend-il en considération ma situation particulière, ma détresse ?

D'autres questions peuvent se poser : Y a-t-il des « grands » et des « petits » péchés ? Un tel péché est-il plus grave que tel autre ? Ou est-ce que toute transgression de la loi divine est un péché dans l'absolu.

C'est à ce questionnement que tente de répondre le travail présenté ci-dessous.

Les réponses élaborées dans ce document se fondent sur les Ecritures. Quant à l'aune à laquelle il convient de mesurer, c'est Jésus-Christ qui la précise. Dans le pécheur, il voit avant tout l'homme et son besoin d'aide et secours, même dans les situations où la loi mosaïque demanderait de juger avec rigueur. Par ailleurs, Christ ne se fait pas faute de dénoncer sans ambiguïté le péché et le comportement pécheur.

2. Définition du péché sur la base des données bibliques

L'examen des textes bibliques nous apporte les éléments suivants :

- Ni l'Ancien Testament ni les auteurs du Nouveau Testament n'offrent de „doctrine du péché“ ou de « catalogue » systématique et exhaustif des péchés.
- En tout temps, Dieu décide de ce qui est justice par la révélation de sa volonté. A l'homme, il est demandé de s'enquérir de la volonté de Dieu et d'agir en conséquence.



- Toutes pensées, paroles et actes opposées à la volonté de Dieu et contraires à son essence, de même que l'omission délibérée de faire le bien, sont des péchés (Jacques 4 : 17¹).
- La Bible déclare clairement comme étant un péché toute transgression des Dix Commandements (Exode 20:20²), toute rupture d'un vœu fait à Dieu (Deutéronome 23 : 21³), le refus de croire en Jésus-Christ (Jean 16 : 9⁴), la cupidité, l'envie et d'autres choses encore (Galates 5 : 19-21⁵; I Corinthiens 6 : 9-10⁶; Ephésiens 5 : 5⁷).

Ce nous conduit à la définition du péché :

Est péché tout ce qui s'oppose à la volonté de Dieu et est contraire à son essence. Dans ce sens, le péché est une notion absolue.

Lorsqu'il s'agit de déterminer ce qui est ou non péché, seule importe la volonté de Dieu, telle qu'elle est révélée :

- dans les Saintes Ecritures,
- par le Saint-Esprit agissant opportunément dans l'apôtre-patriarche et les apôtres de manière conforme à l'Evangile de Jésus-Christ

Doté par Dieu du libre arbitre, l'homme est libre de ses choix en toutes circonstances et situations ; il est donc responsable devant Dieu et devant sa propre conscience. Pour autant, il ne lui appartient pas de déterminer lui-même ce qui est ou non péché.

3. De la distinction entre péché et culpabilité

Les concepts de péché et de culpabilité se retrouvent dans la Bible, tantôt avec la même signification, tantôt revêtant un sens différent. La distinction entre ces deux concepts apparaît de manière particulièrement claire dans les propos du Fils de Dieu défendant ses disciples qui, selon les pharisiens, avaient enfreint la loi et donc

¹ « Celui donc qui sait faire ce qui est bien, et qui ne le fait pas, commet un péché. »

² « Moïse dit au peuple : Ne vous effrayez pas ; car c'est pour vous mettre à l'épreuve que Dieu est venu, et c'est pour que vous ayez sa crainte devant les yeux, afin que vous ne péchiez point. »

³ « Si tu fais un vœu à l'Eternel, ton Dieu, tu ne tarderas point à l'accomplir ; car l'Eternel, ton Dieu, t'en demandera compte, et tu te chargeras d'un péché. »

⁴ « ... en ce qui concerne le péché, parce qu'ils ne croient pas en moi. »

⁵ « Or, les oeuvres de la chair sont manifestes, ce sont l'impudicité, l'impureté, la dissolution, l'idolâtrie, la magie, les inimitiés, les querelles, les jalousies, les animosités, les disputes, les divisions, les sectes, l'envie, l'ivrognerie, les excès de table, et les choses semblables. Je vous dis d'avance, comme je l'ai déjà dit, que ceux qui commettent de telles choses n'hériteront point le royaume de Dieu. »

⁶ « Ne savez-vous pas que les injustes n'hériteront pas le royaume de Dieu? Ne vous y trompez pas : ni les impudiques, ni les idolâtres, ni les adultères, ni les efféminés, ni les infâmes, ni les voleurs, ni les cupides, ni les ivrognes, ni les outrageux, ni les ravisseurs, n'hériteront le royaume de Dieu. »

⁷ « Car, sachez-le bien, aucun impudique, ou impur, ou cupide, c'est-à-dire, idolâtre, n'a d'héritage dans le royaume de Christ et de Dieu. »



commis un péché : « [...] n'avez-vous pas lu dans la loi que, les jours de sabbat, les sacrificateurs violent le sabbat dans le temple [c'est-à-dire commettent un péché en transgressant le 3^e commandement], sans se rendre coupables ? » (Matthieu 12 : 5)

Chaque fois que l'homme transgresse la volonté déclarée de Dieu, il commet irrémédiablement un péché. Par ce péché, l'homme se rend coupable vis-à-vis de Dieu. Toutefois, pour un même péché, la responsabilité du pécheur devant Dieu peut varier. La faute de celui, qui sur la base de ses conceptions religieuses ou des normes légales en vigueur n'a pas conscience d'avoir fauté, n'aura pas le même poids aux yeux de Dieu que celle de celui qui aura péché délibérément, en toute connaissance de cause. Les conditions dans lesquelles un homme est amené à pécher sont aussi un élément à prendre en compte dans l'évaluation de la culpabilité (voir par exemple les cas cités plus haut de la mère sans ressources et du voleur sans scrupules).

Par responsabilité, il faut entendre ce que Dieu reproche au pécheur, responsable devant lui de son comportement. Seul Dieu juge du degré et l'ampleur de la culpabilité. Il en ressort que, contrairement au péché qui est absolu, la culpabilité est relative.

Il faut en conclure que dans son évaluation du degré de culpabilité, Dieu prend en compte certains éléments ayant pu influencer sur le comportement des hommes, comme par exemple :

- les conditions de vie générales,
- les structures sociales
- les normes légales en vigueur,
- les situations de détresse,
- des prédispositions morbides ou héréditaires

La culpabilité découlant du péché peut selon les cas „tendre vers zéro“ ou „crier de la terre jusqu'au ciel (Genèse 4 : 10⁸)

Cette distinction entre le péché, en tant que notion absolue, et l'aspect relatif de la culpabilité est d'une très grande importance dans l'exercice pastoral.

4. Les conséquences du péché

Le péché est à l'origine de tout le malheur qui s'est abattu sur l'humanité, mort, maladie, angoisse, souffrances. Le péché éloigne toujours plus l'homme de Dieu. Cet éloignement enduret le pécheur et l'affaiblit progressivement. Finalement, la mort est la conséquence inéluctable du péché (Romains 6 : 23⁹). Dans ce contexte, il

⁸ « Et Dieu dit: Qu'as-tu fait? La voix du sang de ton frère crie de la terre jusqu'à moi. »

⁹ « Car le salaire du péché, c'est la mort; mais le don gratuit de Dieu, c'est la vie éternelle en Jésus-Christ notre Seigneur. »



convient de faire la distinction entre la mort spirituelle, la séparation d'avec Dieu, et la mort physique, la mortalité de l'être humain.

5. Grâce et pardon des péchés

Le pardon des péchés est possible par le recours à la grâce de Dieu. C'est Dieu lui-même qui efface les péchés. Dans sa toute-puissance, Dieu a la possibilité de pardonner les péchés à tout moment. C'est ainsi que Jésus a pu pardonner des péchés avant même d'avoir consenti le sacrifice de sa vie.

Dans le pardon des péchés, Dieu efface complètement les péchés et affranchit de la culpabilité envers lui. Cependant, les conséquences et les responsabilités envers l'Etat ou un tiers demeurent. Le pardon des péchés ne met pas à l'abri des conséquences pénales et ne dispense pas du devoir de réparation des torts causés.

Par le sacrifice de sa vie, Jésus-Christ a créé les conditions permettant qu'après son ascension, le pardon des péchés fût dispensé par ses envoyés (Jean 20 : 23¹⁰). Le sacrifice parfait du Sauveur a réconcilié le monde avec Dieu. Il abolit et remplace le culte sacrificiel imparfait de l'Ancien Testament (Hébreux 8 : 12-13¹¹).

En tout état de cause, pour obtenir de Dieu le pardon de ses péchés, le pécheur doit remplir certaines conditions :

- Croire en Jésus-Christ
- Croire en la médiation de l'apostolat en vue du pardon des péché (c'est dans l'apostolat qu'ont été déposés les pleins pouvoirs pour pardonner les péchés au nom de Jésus-Christ. La parole de pardon prononcée par les ministres sacerdotaux par mission de l'apôtre a la même efficacité que si elle était prononcée par l'apôtre lui-même).
- Reconnaître avoir péché et dépendre de la grâce.
- Aspirer sincèrement à être réconcilié avec Dieu.
- Confesser ses péchés devant Dieu, confession qui s'exprime dans la prière du « Notre Père » : « Pardonne-nous nos offenses ... ».
- Faire preuve de regret et de repentir, lié au besoin de réparer les fautes commises à l'égard du prochain.
- Etre animé de la résolution sincère de vaincre fautes et faiblesses.
- Etre disposé au pardon et à la réconciliation
- Recevoir avec foi le message de libération

¹⁰ « Ceux à qui vous pardonnerez les péchés, ils leur seront pardonnés; et ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus. »

¹¹ « Parce que je pardonnerai leurs iniquités, et que je ne me souviendrai plus de leurs péchés. En leur disant : une alliance nouvelle, il a déclaré la première ancienne ; or, ce qui est ancien, ce qui a vieilli, est près de disparaître. »



6. La mission pastorale

Prévenir le péché est la première tâche des conducteurs spirituels. Bien évidemment, le fait d'étiqueter certains comportements comme étant des péchés exige un grand sens des responsabilités.

Si, lors de visites pastorales, il est fait état de cas de conscience, il est important de faire comprendre la différence existant entre péché et culpabilité, afin que se concrétisent, pour le pécheur repentant, l'amour divin et la grâce de Christ.

Il conviendra de mettre toujours en avant le pouvoir de la grâce, sans pour autant minimiser, voire banaliser, le péché.

Le but de la cure d'âme est le renouvellement total par Christ en vue de la vie éternelle auprès de Dieu dans la nouvelle création. Là, les conséquences du péché, le diable et la mort, et le péché lui-même, n'existeront plus. D'autre part, en plus des questions discutées ici et relatives au péché et au pécheur, une autre tâche importante de la cure d'âme est de s'occuper des victimes.

7. Le péché dans l'au-delà

La mort corporelle ne change pas les convictions d'un homme. Ainsi, des états d'esprit tels que l'irréconciliation, la haine ou la convoitise se retrouvent dans l'au-delà. Dans le sermon sur la montagne, Christ désigne déjà très clairement ce type de pensées comme étant des péchés.

De même, Dieu considère le refus de croire en Jésus-Christ comme un péché (Jean 16 : 9¹²). Or, en mourant, un incroyant ne se transforme pas en croyant.

Dans l'au-delà, il est encore possible de pécher en se rebellant contre la volonté de Dieu, en rejetant délibérément l'offre de grâce divine ou encore en s'endurcissant dans des pensées impies.

Il en résulte une conséquence d'une vaste portée: Si l'âme incrédule est en mesure de se convertir à la foi et renonce à son impiété, elle accomplit un acte victorieux et peut ainsi être comptée au nombre des vainqueurs.

Ainsi, dans l'au-delà, on peut aussi bien commettre que vaincre le péché.

Nous partons évidemment du principe qu'il ne saurait y avoir « d'empirement » de l'état de l'âme de ceux qui sont morts en Christ. Cette conviction se fonde en particulier sur ce que nous pouvons lire dans Livre de la Sagesse, aux chapitres 3 : 1¹³ et 4 : 10-11¹⁴.

¹² « ... en ce qui concerne le péché, parce qu'ils ne croient pas en moi. »

¹³ « Les âmes des justes, elles sont dans la main de Dieu, et nul tourment ne les atteindra plus. »

¹⁴ « Devenu agréable à Dieu, il a été aimé, et, comme il vivait parmi les pécheurs, il a été emporté ailleurs. Il a été enlevé de peur que le mal n'altère son jugement ou que la ruse ne séduise son âme. »



8. Conséquences

- Désormais, il convient d'établir une différence entre péché et culpabilité. Ces deux notions sont clairement distinctes. Le péché est absolu, alors que la culpabilité est relative. De ce fait, dans la pratique de la cure d'âme, la possibilité est offerte, selon les circonstances, de consoler et réconforter sans pour autant banaliser le péché.
- Le péché doit être reconnu pour ce qu'il est.
- Toute personne portant une responsabilité ecclésiale doit rester prudent lorsqu'il s'agit de dénoncer des comportements comme péché; à cet égard, l'apôtre-patriarche et les apôtres se réservent la compétence d'établir des directives claires.
- Pécher n'est pas un apanage de la nature charnelle.
- Même dans l'au-delà, il est possible de vaincre le péché.

Zürich, janvier 2005